Notice d'information pour les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre de la mise en place d'un système de vidéosurveillance

Description

Dans le cadre de la sécurisation des infrastructures communales et afin de renforcer la sécurité et de préserver l'intégrité des infrastructures, l'Administration Communale de Betzdorf a décidé de déployer un dispositif de vidéosurveillance au sein du campus scolaire Am Stengert, en réponse aux récents actes de vandalisme et de dégradation constatés. Cette initiative vise à renforcer la sécurité et à protéger les installations publiques. Les caméras seront spécifiquement orientées vers certaines zones sensibles du complexe sportif, dans le but de prévenir toute forme de dégradation future et de garantir la sécurité des usagers.

Les zones couvertes par la vidéosurveillance comprennent notamment :

- Le terrain de football multisport, un espace fréquemment utilisé pour diverses activités sportives ;
- Les terrains de tennis, ainsi que la toiture du bâtiment adjacent (ci-après les « infrastructures sportives »).

Cette mesure s'inscrit dans une démarche proactive de l'Administration Communale afin de maintenir un environnement sécurisé et de qualité pour les élèves, les enseignants et les utilisateurs du complexe sportif.

1. Coordonnées de l' Administration Communale de Betzdorf et de son délégué à la protection des données

L'Administration Communale de Betzdorf (l' « Administration Communale ») collecte et traite des données à caractère personnel vous concernant (« données ») dans le cadre de l'accomplissement de ses missions d'intérêt public et des obligations légales mises à sa charge. Les coordonnées de l' Administration Communale, agissant en sa qualité de responsable du traitement, sont les suivantes :

Administration Communale de Betzdorf

Adresse : 11, rue du Château L-6922 Berg
Tél. : (+352) 28 13 73 - 1
Adresse courriel : secretariat@betzdorf.lu

Pour toute question concernant le traitement de vos données par l' Administration Communale, veuillez contacter notre délégué à la protection des données :

par courriel : Administration Communale de Betzdorf

Le référent et son suppléant en matière de la protection des données

11, rue du Château
L-6922 Berg

2. La licéité et les finalités du traitement et les catégories de données traitées

La licéité du traitement de données

L' Administration Communale traite vos données nécessaires au respect d'une obligation légale à laquelle l'Administration Communale est soumis (art. 6, paragraphe 1, lettre c) RGPD) et, à titre subsidiaire, nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'Administration Communale (art. 6, paragraphe 1, lettre e) RGPD), sur la base de :

- les article 4, d) et 7 de la loi du 19 mars 1988 concernant la sécurité dans les administrations et services de l'Etat, dans les établissements publics et dans les écoles ;

Le traitement des données est donc en premier lieu nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle l'Administration Communale est soumis, et/ou alternativement à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi l'Administration Communale.

A titre subsidiaire, le traitement peut être nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par l'Administration Communale.

Les catégories de données traitées

L' Administration Communale traite les catégories de données suivantes :

- Enregistrements vidéo (images sans le son) des infrastructures sportives (terrains de tennis et terrain de football) du campus scolaire Am Stengert permettant d'induire plusieurs types de catégories de données à savoir :
  - des données d'identification directe ou indirecte des individus (notamment un visage reconnaissable, une donnée d'immatriculation, une silhouette, un style vestimentaire ou les objets transportés pouvant être associés à un individu)
  - des données relatives aux habitudes de vie et professionnelles (notamment les horaires de travail, les affinités avec des tiers, le temps de pause, les temps de loisir, les horaires de loisir)
  - des données sensibles si l'angle de vue permet de voir des données sensibles
- Métadonnées liées au système de vidéosurveillance permettant d'induire plusieurs types de catégories de données à savoir :
  - les numéros d'identification associés aux caméras ;
  - l'horodatage généré par le système informatique tel que dates, heures et minutes ;
  - les données de localisation en fonction du champ visuel de la caméra.
- Données relatives au personnel habilité à accéder aux enregistrements et à accéder aux logs de connexion.

Le système n'effectue pas d'enregistrements sonores.

Le traitement de vos données n'implique aucune prise de décision automatisée produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative.

Les finalités du traitement

Les finalités du traitement auxquelles sont destinées vos données sont les suivantes :

- de protéger contre le vol et le vandalisme des biens appartenant au responsable de traitement (bâtiments, installations techniques, matériel, marchandises, etc…) ou appartenant aux personnes fréquentant les infrastructures ;
- d'assurer la sécurité du personnel, des visiteurs, élèves, prestataires externes, fournisseurs du responsable de traitement ;
- de détecter et d'identifier des comportements suspects ou dangereux susceptibles de provoquer des accidents ou une atteinte à la sécurité ou à la santé des personnes et des biens ;
- de repérer avec précision l'origine et le déroulement d'un incident ou d'une atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes et des biens et de documenter l'imputabilité ;

3. Les sources de données et leurs destinataires

Les données traitées par l' Administration Communale proviennent uniquement des images collectées lors d'un enregistrement de tout individu passant dans le champ de vision des caméras.

L'entreprise de sous-traitance qui assure la maintenance des installations peut, dans des cas précis découlant de ses obligations contractuelles et sur instructions des responsables conjoints du traitement accéder aux images en temps réel lors d'une opération de maintenance sur les systèmes.

En cas de flagrant délit et de présence des forces de police sur place, les fonctionnaires de police autorisés pourraient être autorisés à visualiser les images sur les écrans de visualisation.

Enfin, dans le cadre d'actions ultérieures, des tiers à savoir les assurances, avocats et forces de l'ordre pourraient être autorisés à visualiser les images.

4. Collecte des données auprès de la personne concernée : caractère obligatoire de la fourniture de données et les conséquences en cas de refus de les fournir

La fourniture de vos données à l' Administration Communale revêt un caractère obligatoire (en vertu de la législation applicable, respectivement sur décision de l' Administration Communale). Un refus de votre part de nous fournir les données demandées entraine une impossibilité d'accès aux infrastructures sportives de l'Administration Communale.

5. Durée de conservation

Vos données sont conservées sous une forme permettant votre identification pour les durées maximales ci-après :

- Enregistrements vidéo : [8 jours][1] (si pas d'incident, s'il y a eu un incident les images pourront être sauvegardées tant que l'enquête est en cours).
- Les logs d'accès : [5 ans] après leur collecte, à moins que leur traitement ne soit nécessaire à des fins compatibles, notamment dans le cadre d'actions ultérieures dans l'intérêt de l'Administration Communale, en particulier les démarches et formalités en matière d'assurance, les poursuites judiciaires et l'application de la loi.

[1] Recommandation de la CNPD 8 jours https://cnpd.public.lu/fr/dossiers-thematiques/surveillance/videosurveillance/limitation-conservation.html#:~:text=Pour%20ce%20qui%20est%20de,principe%20jusqu'%C3%A0%208%20jours.

6. Le transfert de vos données vers un pays tiers

Vos données sont en principe traitées au sein de l'espace économique européen.

7. Les droits de la personne concernée

Vous disposez des droits prévus par les dispositions du chapitre III (articles 12 à 22) du règlement (UE) 2016/679. Vous pouvez ainsi, dans les limites de la législation applicable, accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15), obtenir la rectification des données inexactes ou incomplètes (article 16) et obtenir l'effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l'article 17 dudit règlement.

Vous avez également, dans les limites de la législation applicable, le droit de vous opposer au traitement de vos données dans les conditions prévues par l'article 21 du règlement (UE) 2016/679.

Vous disposez aussi, dans certains cas de figure, d'un droit à la limitation du traitement de vos données (article 18).

Toute communication relative à une demande d'information, concernant une réclamation ou quant à l'exercice de vos droits prévus par les dispositions du règlement (UE) 2016/679 est à adresser au délégué à la protection des données de l' Administration Communale.

8. Réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)

Si, après nous avoir contactés, vous estimez que le traitement de vos données effectué par l' Administration Communale constitue une violation du règlement (UE) 2016/679 ou que vos droits prévues par ledit règlement ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en matière de protection des données, à savoir au Luxembourg la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) (https://cnpd.public.lu ; 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux ; Tél. : (+352) 26 10 60-1).